



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de VISKER
2 Carrera de Marca-Devath 65200 VISKER

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 Janvier 2020

Présents : Marcel BOURIETTE - Michel CAZALAS - Stéphane JOLY –Alain MONTEGUT– Gérard NOGUE - Eric POIROUX – Maryse VERDOUX

Excusés : Jonathan DOMEK - Karine DOMEK-MIQUEU (représentée par Maryse VERDOUX) - Didier MEDAILLON - Anne NICOLAU

Compte rendu de la séance :

Ordre du jour :

- Approbation des statuts du syndicat mixte AGEDI
- Délibération concernant une remise gracieuse pour un locataire
- Demande de subventions
- Questions diverses

I – Approbation des statuts d’AGEDI

Madame le Maire expose : le syndicat mixte AGEDI, qui gère la partie informatique des collectivités (logiciels et formations associées) était jusqu’à présent un syndicat mixte fermé. En raison de l’évolution des demandes et des collectivités, ce syndicat se doit de passer à un syndicat mixte ouvert.

Le conseil d’administration d’AGEDI a délibéré en ce sens. Chaque commune membre doit maintenant se prononcer sur cette évolution, sans conséquence financière sur les collectivités.

Adopté à l’unanimité des présents et des représentés.

II – remise gracieuse pour un locataire

Mme le Maire explique que, suite à une erreur commise il y a 6 ans, à l’arrivée de la locataire en question, par la trésorerie de l’époque, son 1^{er} loyer lui a été malencontreusement remboursé (erreur concernant le versement de la caution pour cet appartement).

Depuis la locataire avait toujours un mois de retard mais pensait être à jour.

De notre côté, dans la mesure où les loyers étaient payés tous les mois, nous ne pouvions pas non plus remarquer ce léger décalage.

Mais, au moment de son déménagement, le dernier mois reste impayé. La trésorière a donc pris l’initiative de le payer avec la caution, caution que la locataire réclame .

A ce stade 2 solutions : faire une remise gracieuse du mois restant (400 €) soit ne pas lui rendre sa caution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse la remise gracieuse.

III – Demande de subventions

Mme le Maire liste les travaux prévus en 2020 :

- Réfection du revêtement de la cour de l'école (montant estimatif : 4250 € H.T.)
- Travaux d'isolation au logement PELISSIER et réfection du sol du 1^{er} étage (partie sans ourdis) pour un montant estimatif de 8 328 € H.T.
- Création d'un local poubelles pour mettre sous clefs les bacs à ordures de la mairie et des riverains du Camin deth Jan deth Cer, pour un montant estimatif de 8 640 € H.T.

Gérard fait remarquer que le revêtement de la cour est prévu en bicouche sur le devis et que, pour une école, l'enrobé tiendrait mieux ... A revoir avant les travaux

De même, pour une bonne isolation phonique, il vaudrait mieux isoler par en dessous ... à voir aussi (Stéphane précise qu'il a vu avec l'entrepreneur et qu'il faudra regarder au niveau des luminaires s'il y a de la laine de verre ou de roche dans le faux-plafond)

Pour l'instant, il s'agit juste d'entériner les travaux à réaliser et demander une subvention au titre du FAR .
Accepté à l'unanimité des présents et des représentés.

IV – Questions diverses

- Mme le Maire fait un point sur les terrains et maisons en vente dans le village
- Mme le Maire et Eric font un compte rendu de la visite, la veille, de Mr l'inspecteur d'académie qui a fait le tour des écoles du RPI... il en ressort une vigilance à avoir sur les évolutions à venir et donc le devenir de nos écoles !
- Stéphane fait part de bois tombé et qui gêne une propriété. Eric et Stéphane proposent de faire un état des lieux dans tous les bois communaux, de façon à déterminer les actions à réaliser.

Fin de la séance à 22h30

Vu par nous, Maire de la commune de VISKER

Pour être affiché le 23 janvier à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Visker
le 23 janvier 2020.
Le Maire
Maryse VERDOUX

